

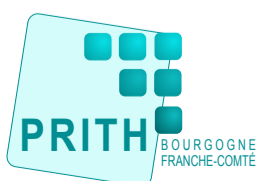


Vous vous posez également ces questions ?

Mais vous ne savez pas comment vous y prendre ?

# LES PACTES HANDICAP

SONT UNE RÉPONSE LOCALE ET PARTENARIALE...



# ... POUR VOUS SOUTENIR DANS LE DÉPLOIEMENT DE VOTRE **POLITIQUE HANDICAP...**

... en vous apportant :



## **DU PARTENARIAT**

Développer vos partenariats avec les professionnels de l'emploi et du maintien dans l'emploi...

## **UN RÉSEAU**

Faire partie d'un réseau local et régional d'employeurs et échanger sur vos pratiques.



## **UN CONSEIL INDIVIDUALISÉ**

Etre soutenu individuellement dans la mise en œuvre de votre politique handicap.

## **DES OUTILS**

Accéder à une boîte à outils (plaquettes de sensibilisation...).



## **DES INFORMATIONS**

Etre informé de l'actualité dédiée au handicap.

Des partenaires à vos côtés



Déjà une vingtaine d'employeurs de tous secteurs d'activité engagés !

## **POURQUOI PAS VOUS ?**



Plus d'information sur [www.prith-fc.fr](http://www.prith-fc.fr)

Écrivez-nous : [prith-fc@handiplace.fr](mailto:prith-fc@handiplace.fr)

Appelez-nous : 04 37 65 49 79

